

# Index égalité femmes – hommes

Conformément à la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel et à son décret d'application du 8 janvier 2019, visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes, SARPLAST Industrie publie son index sur l'égalité femmes-hommes.

## En quoi consiste cet index ?

L'index sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes est une note sur 100, obtenue à partir de 4 indicateurs :

- 1<sup>er</sup> Indicateur, l'écart de rémunération femmes-hommes (noté sur 40 points)
- 2<sup>ème</sup> Indicateur, l'écart de taux d'augmentations (35 points)
- 3<sup>ème</sup> Indicateur, le % de femmes dont la rémunération a été augmentée au retour de congé maternité (15 points)
- 4<sup>ème</sup> Indicateur, la répartition des femmes et des hommes parmi les 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise (10 points)

Les indicateurs calculables doivent représenter 75 points de l'index, sinon celui-ci n'est pas calculable pour l'année concernée.

## L'index sur l'égalité femmes - hommes au sein de Sarplast Industrie au 1<sup>er</sup> mars 2024

Seuls 2 indicateurs étant calculables, ils ne réunissent pas le total de 75 points, notre index est donc incalculable sur la période de référence.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, et à tous les stades de la vie professionnelle, représente un enjeu majeur au développement des salariés dans l'entreprise.

Notre ambition est de poursuivre nos efforts et de favoriser la mixité des rémunérations.